

IDENTIFICATION

Dossier # :1186927008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 433 674,21 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à Les entreprise Ventec inc. au montant de 394 249,28 \$, taxes incluses, pour les travaux de drainage du bâtiment de la Mairie de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2018-16-TR (5 soumissionnaires) - Autoriser un virement de budget entre les programmes de 219 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat 2018-16-TR vise à effectuer des travaux de drainage pour le bâtiment de la Mairie de l'arrondissement d'Anjou.

Depuis plusieurs années, le bâtiment de la Mairie d'Anjou a des problèmes d'infiltration d'eau situés au sous-sol et particulièrement lors de fortes pluies. Plusieurs réparations ont été effectuées dans les dernières années pour corriger temporairement la situation. Afin d'éviter la détérioration du bâtiment, il est essentiel que les travaux de drainage soient effectués au printemps 2019.

À cette fin, la firme Groupe Conseil JML inc. a été mandatée pour l'élaboration d'une proposition d'aménagement et la préparation des plans. Les documents d'appels d'offres ont été préparés à la Direction des travaux publics de l'arrondissement d'Anjou.

Le 13 novembre 2018, l'appel d'offres public numéro 2018-16-TR a été lancé par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou, par le biais du SEAO et dans le journal Le Devoir. Le délai légal requis en vertu de la *Loi sur les cités et villes* a été respecté afin de permettre aux soumissionnaires de préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 5 décembre 2018 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un (1) addenda fut publié afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres et du report de date d'ouverture (le 5 décembre au lieu du 3 décembre 2018) :

- Addenda no 1 publié le 27 novembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Mandat accordé à la firme Groupe conseil JML inc. - Bon de commande 1291324 - Le 13 juillet 2018, un contrat au montant de 23 454,90\$, taxes incluses à été accordé à cette

firme, pour des services professionnels pour les plans des travaux de drainage autour du bâtiment de la Mairie d'Anjou.

DESCRIPTION

Le contrat 2018-16-TR consiste à effectuer les travaux d'excavation, de drainage, de réparation de fissures, d'imperméabilisation de fondation, de remblayage et pose de gazon, ainsi que le déplacement et réinstallation d'une unité de ventilation existante. Également, le mur de béton situé à l'entrée principale de la Mairie sera à refaire.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 5 décembre 2018. Sur sept (7) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposée, soit des proportions respectives de 71 % et 29 %.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Les Entreprises Ventec Inc.	394 249,28 \$	394 249,28
Entrepreneurs Bucaro Inc.	395 284,05 \$	395 284,05
SGC BPF	493 242,75 \$	493 242,75
Saho Construction Inc.	501 553,14 \$	501 553,14
Excavation P. Dupras Inc.	563 291,27 \$	563 291,27
Dernière estimation réalisée (\$)	344 235,15 \$	344 235,15
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions		469 524,10
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse] x 100]		37
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)]		169 041,99
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse] x 100]		49
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)]		50 014,13
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation) / estimation] x 100]		15
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse)]		1 034,77
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse] x 100]		3

L'estimation des coûts des travaux a été réalisée par la firme Groupe Conseil JML Inc. et a été réalisée à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix du marché actuel, soit : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc. L'estimation a été révisée. Elle se trouve en pièce jointe du présent dossier.

L'analyse des soumissions a été préparée par la Direction des travaux publics et a permis de constater que toutes les soumissions reçues sont conformes. Le soumissionnaire conforme le p

bas est Les entreprises Ventec inc., au montant de 394 249,28 \$ taxes incluses, auquel nous ajoutons 10 % de contingences, soit 39 424,93 \$.

L'écart est de 50 014,13 \$ (15 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels.

Des validations ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie, à date de la validation, de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé, Les entreprises Ventec Inc. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de 433 674,21 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt RCA-136 et imputé au programme triennal des immobilisations (PTI) au programme de protection des bâtiments.

Afin de permettre l'octroi de ce contrat il est nécessaire d'effectuer ce virement budgétaire entre les programmes.

De: Programme de réfection routière et d'infrastructures (219 000 \$)

À : Programme de protection des bâtiments 219 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou et toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 15 avril 2019

Fin des travaux : 15 mai 2019

Fin de garantie : 15 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie PELLETIER
Préposée à la gestion des contrats

Tél : 514-493-5159
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-11

Stéphane CARON
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. : 514 493-5144

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mohamed Cherif FERAH
Directeur d'arrondissement
Tél : 514.493.8033
Approuvé le : 2018-12-12

IDENTIFICATION

Dossier # :1186927008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 12 000 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, dans le cadre du contrat 2018-16-TR, adjudgé à Les entreprises Ventec inc. (CA18 12321), pour les travaux de drainage du bâtiment de la mairie de l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 433 674,21 \$ à 445 674,21 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 décembre 2018, le contrat 2018-16-TR pour les travaux de drainage du bâtiment de la Mairie de l'arrondissement d'Anjou était adjudgé à Les entreprises Ventec Inc. au montant de sa soumission, soit 394 249,28 \$ taxes incluses. La dépense totale était de 433 674,21 \$, taxes et contingences incluses.

Des frais d'incidences sont nécessaires pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire). Un montant de 12 000,00 \$ taxes incluses est donc requis. Ce qui fait passer la dépense totale de 433 674,21 \$ à 445 674,21 \$, taxes incluses.

	Contrat entrepreneur à octroyer	Contingences	Incidences	Grand total à autoriser
Avant taxes	342 900,00	34 290,00	10 437,05	387 627,05
TPS (5%)	17 145,00	1 714,50	521,85	19 381,35
TVQ (9,975%)	34 204,28	3 420,43	1 041,10	38 665,80
Total	394 249,28	39 424,93	12 000,00	445 674,21

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
 (Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie PELLETIER
Préposée à la gestion des contrats

514-493-5159

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1197715003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 165 581,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 127 801,61 \$, taxes incluses, à Services de Rénovation Parabole inc., pour les travaux de réfection de la cuisine collective au centre Roger-Rousseau - Appel d'offres public numéro 2018-13-TR (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat 2018-13-TR consiste aux travaux de réfection de la cuisine collective du centre Roger-Rousseau.

À cette fin, la firme Hut Architecture Inc. a été mandatée pour l'élaboration d'une proposition d'aménagement, ainsi que pour la préparation des plans et devis technique et la surveillance partielle des travaux.

Le 15 janvier 2019, l'appel d'offres public numéro 2018-13-TR a été lancé par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou, par le biais du SEAO et dans le journal Le Devoir. Le délai légal requis en vertu de la Loi sur les cités et villes a été respecté afin de permettre aux soumissionnaires de préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 12 février 2019 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un (1) addenda fut publié afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda no 1 publié le 5 février 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1304258 - Mandat accordé le 24 octobre 2018 à Hut Architecture Inc. pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour les travaux de réfection de la cuisine collective du centre Roger-Rousseau, au montant de 23 569,88 \$.

CE18 0719 - 2 mai 2018: Adopter le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 » 1 Approuver les 57 projets d'infrastructures proposés par 15 arrondissements et deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du« Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020 », tels que décrits au sommaire décisionnel.

CE16 1141-29 juin 2016 : Approuver les 28 projets d'infrastructures, dont 26 proposés par

13 arrondissements de la Ville de Montréal et deux par deux services centraux, dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016 - 2018 », tels que décrits au dossier décisionnel.

CE16 0153- 27 janvier 2016: Approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ».

DESCRIPTION

Le projet vise le réaménagement de la cuisine collective, située au deuxième étage, du Centre Roger-Rousseau situé à Anjou. Le centre communautaire est un bâtiment d'environ 900 m² construit en 1976. Il accueille plusieurs organismes communautaires ainsi que divers activités et événements.

Les objectifs sont les suivants :

- Amélioration des espaces de travail dédiés à chaque activité;
- Préservation de la convivialité des lieux et une harmonisation de cohabitation de l'espace commun;
- Création d'une séparation spatiale entre les usages en générant des accès distincts aux salles.
- Installation de cloisons, ensemble portes, cadres et quincaillerie;
- Amélioration et adaptation des espaces aux exigences et normes d'accessibilité universelle prévues pour les bâtiments municipaux.

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 12 février 2019. Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposée, soit des proportions respectives de 60 % et de 40 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Services de rénovation Parabole Inc.	127 801,61 \$	127 801,61 \$
Rénovacoœur Rénovation Inc.	135 455,50 \$	135 455,50 \$
Procova Inc.	141 944,13 \$	141 944,13 \$
9368-6616 Quebec Inc.	143 345,08 \$	143 345,08 \$
Constructions Serbec Inc.	163 511,28 \$	163 511,28 \$
Roland Grenier Construction Ltée	165 276,56 \$	165 276,56 \$
XO Construction Inc	171 616,74 \$	171 616,74 \$
Groupe DCR	180 358,50 \$	180 358,50 \$
Naxo Construction Inc.	193 158,00 \$	193 158,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	136 969,69 \$	136 969,69 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		131 628,56 \$
VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		22%
VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse] x 100]		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)		7 653,89 \$
VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)		6%
VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse] x 100]		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		(9 168,08) \$
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-7%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation) / estimation] x 100]		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		7 653,89 \$
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		6%
VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse] x 100]		

L'estimation des coûts a été réalisée par la firme Hut Architecture Inc. et établie à partir des documents d'appel d'offres, avant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'analyse des soumissions déposées a permis de constater que : pour la conformité des prix, toutes les soumissions ont été vérifiées et sont conformes, et que pour l'admissibilité du soumissionnaire et la conformité de la soumission, les deux plus bas soumissionnaires sont conformes.

L'écart de -9 168,08 \$ (-7 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10%, la firme Hut Architecture Inc. appuie la recommandation d'octroi du contrat. Une copie de la recommandation se retrouve en pièce jointe.

Des validations ont été faites par la firme Hut Architecture Inc. selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie, à la date de la validation, de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 165 581,78 \$ taxes incluses, soit 151 198,23 \$ net des ristournes sera assumé comme suit :

- Un montant de 116 699,91 \$, net des ristournes pour les travaux ainsi que un montant de 8 300,09 \$, net des ristournes pour les contingences, seront financés par le Programme Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale via le règlement d'emprunt 16-014 « Équipements infrastructures personnes aînées ».
- L'arrondissement d'Anjou finance 3 369,90 \$, net des ristournes pour les contingences ainsi que 22 828,34 \$ net des ristournes pour les incidences.
- Cette dépense sera assumée à 82,7 % par la ville centre et à 17,3% par l'arrondissement.

	Contrat entrepreneur à octroyer	Contingences	Incidences	Grand total à autoriser
Avant taxes	111 156,00	11 115,60	21 743,86	144 015,46
TPS (5%)	5 557,80	555,78	1 087,19	7 200,77
TVQ (9,975%)	11 087,81	1 108,78	2 168,95	14 365,54
Total	127 801,61	12 780,16	25 000,00	165 581,78

Les contingences sont évaluées à 10 % de la valeur du contrat de l'entrepreneur.

Les incidences sont évaluées à 25 000,00 \$, taxes incluses, et sont prévues pour l'achat de nouveaux électroménagers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou et toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2019

Fin des travaux : août 2019
Fin de la garantie : août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Chantal BOISVERT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole CHOUNINARD, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Josée MONDOU, Anjou
Martin SAVARIA, Anjou

Lecture :

Josée MONDOU, 21 février 2019
Martin SAVARIA, 21 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie PELLETIER
Préposée à la gestion des contrats

Tél : 514 493-5159
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-21

Stéphane CARON
Chef de division - Études techniques en
arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc DUSSAULT

Directeur des travaux publics

Tél : 514 493-5103

Approuvé le : 2019-02-28

IDENTIFICATION

Dossier # :1197715003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 165 581,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 127 801,61 \$, taxes incluses, à Services de Rénovation Parabole inc., pour les travaux de réfection de la cuisine collective au centre Roger-Rousseau - Appel d'offres public numéro 2018-13-TR (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Il est nécessaire de corriger les interventions financières suite à une erreur du service des finances qui prévoyait un montant de 125 000 \$ avec taxes incluses plutôt que 125 000 \$ en crédits requis en tenant compte des ristournes applicables.

De plus , un changement de procédure pour la création du numéro de projet Investi a généré un autre numéro de projet puisque le projet CORPO utilisé a été créé par ce service plutôt que par nous.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe (Sylvie LÉTOURNEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LÉTOURNEAU
conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

514.493.8032

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION

Dossier # :1197715006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 290 778,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 238 343,18 \$, taxes incluses, à Construction Arcade, pour les travaux de déplacement de la conduite de refoulement à la station de pompage de Belfroy de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2019-04-TR (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal souhaite installer des équipements pour le traitement des odeurs à la station de pompage de Belfroy. Pour ce faire, un agrandissement du bâtiment est requis. Toutefois, l'agrandissement entre en conflit avec la conduite de refoulement de 300 mm existante située sur le côté de l'Avenue de Belfroy. De ce fait, le projet consiste au déplacement de la conduite de refoulement à l'intérieur du poste de pompage et au raccordement de celle-ci à la conduite existante de 350 mm localisée à l'extérieur du poste. L'arrondissement d'Anjou est responsable du déplacement de la conduite de refoulement (présent mandat) et la Ville de Montréal est responsable de l'agrandissement du poste de pompage.

À cette fin, la firme EFEL Experts-conseils Inc. a été mandatée pour la préparation des plans, des devis, de l'appel d'offres ainsi que pour la surveillance partielle des travaux.

Le 22 janvier 2019, l'appel d'offres public numéro 2019-04-TR a été lancé par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe de l'arrondissement d'Anjou, par le biais du SEAO et dans le journal Le Devoir. Le délai légal requis en vertu de la Loi sur les cités et villes a été respecté afin de permettre aux soumissionnaires de préparer et déposer leur soumission. Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 13 février 2019 et sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un (1) addenda fut publié afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda no 1 publié le 6 février 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1256585 - Adjuger le contrat de gré-à-gré pour les plans, devis et surveillance partielle lors du déplacement de la conduite de refoulement à la station de

pompage de Belfroy à la firme EFEL Experts-conseils inc. Dépense totale de 29 295,63 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le processus d'appel d'offres public s'est terminé le 13 février 2019. Sur sept (7) preneurs de cahier des charges, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposée, soit des proportions respectives de 28,6 % et de 71,4 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Construction Arcade	238 343,18 \$	238 343,18 \$
Deric Construction Inc.	269 007,03 \$	269 007,03 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	273 697,99 \$	273 697,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		253 675,11 \$
VOICI LA FORMULE : $\frac{\text{total du coût des soumissions conformes reçues}}{\text{nombre de soumissions}}$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		9%
VOICI LA FORMULE : $\left[\frac{\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}}\right] \times 100$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)		30 663,85 \$
VOICI LA FORMULE : $(\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme})$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)		13%
VOICI LA FORMULE : $\left[\frac{\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}}{\text{la plus basse}}\right] \times 100$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		(35 354,81) \$
VOICI LA FORMULE : $(\text{la plus basse conforme} - \text{estimation})$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-13%
VOICI LA FORMULE : $\left[\frac{\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}}{\text{estimation}}\right] \times 100$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		30 663,85 \$
VOICI LA FORMULE : $(\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})$		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		13%
VOICI LA FORMULE : $\left[\frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}}\right] \times 100$		

L'estimation des coûts a été réalisée par la firme EFEL Experts-conseils Inc., et établie à partir des documents d'appel d'offres, avant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'oeuvre, etc.

L'analyse des soumissions déposées a permis de constater que les deux soumissions reçues étaient conformes.

Suite à cette analyse, le plus bas soumissionnaire conforme est la Construction Arcade, au prix total de sa soumission de 238 343,18 \$.

L'écart de -35 354,81 \$ (-13 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels se justifie par de l'intérêt pour ce type de travaux. La firme EFEL Experts-conseils Inc., appuie la recommandation d'octroi du contrat. Une copie de la lettre de recommandation se retrouve en pièce jointe.

L'adjudicataire recommandé, Construction Arcade, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Des validations ont été faites par la firme EFEL Experts-conseils Inc. selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie, à la date de la validation, de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de 290 778,67 \$ taxes incluses sera assumé par le PTI du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées, et est réparti comme suit :

	Contrat entrepreneur à octroyer	Contingences	Incidences	Grand total à autoriser
Avant taxes	207 300,00	41 460,00	4 146,00	252 906,00
TPS (5%)	10 365,00	2 073,00	207,30	12 645,30
TVQ (9,975%)	20 678,18	4 135,64	413,56	25 227,37
Total	238 343,18	47 668,64	4 766,86	290 778,67

Les contingences sont évaluées à 20 % de la valeur du contrat à l'entrepreneur.

Les incidences sont évaluées à 2 % de la valeur du contrat à l'entrepreneur. Les incidences seront utilisées pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec l'arrondissement d'Anjou et toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer la sécurité des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2019

Fin des travaux : Juillet 2019

Fin de la garantie : Juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal BOISVERT, Anjou
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Benoît DESLOGES, Anjou

Lecture :

Patrice LANGEVIN, 4 mars 2019
Chantal BOISVERT, 28 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie PELLETIER
Préposée à la gestion des contrats

Tél : 514 493-5159
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-27

Stéphane CARON
Chef de division - Études techniques en
arrondissement

Tél : 514 493-8062
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc DUSSAULT
Directeur des travaux publics
Tél : 514 493-5103
Approuvé le : 2019-02-28

IDENTIFICATION

Dossier # :1197715006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Division des études techniques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 290 778,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Octroyer un contrat au montant de 238 343,18 \$, taxes incluses, à Construction Arcade, pour les travaux de déplacement de la conduite de refoulement à la station de pompage de Belfroy de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2019-04-TR (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire recherchiste

514 493 8005

Tél :

Télcop. : 000-0000

IDENTIFICATION**Dossier # :1197133006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment résidentiel situé au 8343 de la place de Chanceaux

CONTENU**CONTEXTE**

Les propriétaires du bâtiment situé au 8343 de la place de Chanceaux souhaitent, dans le but d'améliorer l'apparence extérieure de leur maison, remplacer le revêtement d'aluminium existant par un revêtement en acier imitation bois torréfié brun foncé.

La délivrance du permis est assujettie au P.I.I.A. relatif à un projet de la modification de la façade d'un bâtiment d'implantation en vertu de l'article 3, paragraphe 1, du règlement numéro RCA 45, Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ce projet fait référence à la demande de permis 3001498820 datée du 7 février 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La surface recouverte par le revêtement en acier sera la même que celle du revêtement d'aluminium existant. Les contours des fenêtres seront peints noir afin de donner une apparence plus moderne. L'aire totale de la surface à recouvrir est de 7,19 mètres carrés, le reste de la façade est en brique rouge.

Le projet est conforme au Règlement concernant le zonage (RCA 40) en vigueur et il nécessite l'approbation d'un P.I.I.A.

JUSTIFICATION

Lors de la réunion du 4 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande de P.I.I.A. à partir des objectifs et critères définis au P.I.I.A. relatif à la modification de la façade principale d'un projet situé dans le secteur central, et suite à l'analyse, ont considéré que le projet rencontre ces objectifs.

Conforme au règlement RCA 45 « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
Agent technique en urbanisme

France Girard, secrétaire de direction
pour Mario Benavente

Tél : 514 493-5117
Télécop. : 514 493-8089

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-07

Robert DENIS
Directeur de l'Aménagement urbain et des
services aux entreprises et
chef de division des permis et inspections, de
l'environnement et la circulation

Tél : 514 493-5179
Télécop. : 514 493-8089

IDENTIFICATION

Dossier # :1197133007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7100 du boulevard Métropolitain Est

CONTENU

CONTEXTE

Le concessionnaire de motocyclettes Ducati, projette s'établir au 7100 du boulevard Métropolitain Est. Il s'agit d'un bâtiment vacant depuis près de deux ans. Les occupations antérieures de ce bâtiment ont également été de la vente et service automobile. Ce projet a été présenté lors du comité consultatif en urbanisme tenu le 5 novembre 2018. Toutefois le demandeur désire apporter quelques modifications au projet de modifications de la façade.

Ce projet est sujet à l'approbation d'un P.I.I.A. relatif à un projet de la modification de la façade d'un bâtiment commercial dans le secteur centre-ville. Ce projet fait référence à la demande de permis 3001505662 datée du 21 février 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 12303 rendue à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue mardi le 4 décembre 2018.

DESCRIPTION

Le projet consiste à réaliser une modification de la façade existante. En termes d'architecture, le bâtiment propose un style moderne. Il sera principalement recouvert de panneaux d'aluminium blancs.

Une portion du mur en face du boulevard Métropolitain intègre des panneaux de verre rétropeints blancs, notamment la section inférieure (2,50 mètres) du bâtiment. Selon l'article 184 du règlement, la section inférieure (2,50 mètres) du bâtiment peut seulement être recouverte d'un revêtement métallique sur un mur ne faisant pas face à une voie de circulation. Le revêtement métallique se poursuit sur la section faisant face au boulevard Métropolitain, au-dessus de la porte d'entrée du service et des portes d'entrée du stationnement étagé.

Le bâtiment comporte une fenestration considérable, assurant la création du rythme horizontal au bâtiment. De plus grandes ouvertures dans les parties inférieures et centrales du bâtiment permettent une visibilité entre l'intérieur et l'extérieur du commerce, proposant une vitrine commerciale accrue. L'entrée principale ainsi que la vitrine sont ornées par une

arche d'aluminium rouge.

Pour des considérations budgétaires le requérant désire apporter quelques modifications à la façade proposée.

Les changements sont les suivants :

1. Pas de démolition de la marquise existante du côté gauche de l'édifice. Cette marquise et le mur de la façade existant seront recouverts de panneaux d'aluminium blancs et rouges, tel que proposé.
2. Réduction de la nouvelle marquise sur la façade principale à 24 pouces de projection.
3. Fermeture de la porte latérale sur la façade de gauche. Nouveau mur-rideau avec des panneaux tympan.

Notons que la proposition d'affichage sera traitée lors d'une rencontre ultérieure.

Le projet proposé est conforme à la réglementation et il nécessite l'approbation d'un P.I.I.A.

JUSTIFICATION

Lors de la réunion du 4 mars 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande de P.I.I.A. à partir des objectifs et critères définis au P.I.I.A. relatif à la modification de la façade principale d'un projet situé dans le secteur centre-ville d'Anjou, et suite à l'analyse, ont considéré que le projet rencontre ces objectifs. Conforme au règlement RCA 45 « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
Agent technique en urbanisme

France Girard, secrétaire de direction
pour Mario Benavente

Tél : 514 493-5117
Télécop. : 514 493-8089

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-07

Robert DENIS
Directeur de l'Aménagement urbain et des
services aux entreprises par intérim et
chef de division - Permis et inspections,
environnement et circulation

Tél : 514 493-5112
Télécop. : 514 493-8089

IDENTIFICATION

Dossier # :1197169004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-8), afin de déléguer au directeur d'arrondissement les fonctions dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (LQ 2017, c. 27) (ci-après LAMP) en date du 1er décembre 2017, il y a lieu de modifier le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) de l'arrondissement d'Anjou.

Cette modification vise à déléguer au directeur d'arrondissement d'Anjou les fonctions qui sont dévolues à un dirigeant de l'organisme municipal par la LAMP, étant défini à l'article 33 LAMP comme le conseil de cet organisme public, dans le cadre du processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 12033: « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-7), afin de modifier les articles 14 et 16 (1197169001).

CA18 12242: « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-6), afin de modifier les articles 1, 3, 11, 12, 15, 15.2 et 18 (1187169014).

CA18 12050: « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-5), afin de modifier les sections « Ressources humaines », « Contrats et autorisation de dépenses », « Matières juridiques » et « Autres délégations ».

CA16 12032: Règlement RCA 50-4, modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

CA15 12201: Règlement RCA 50-3 - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50).

DESCRIPTION

Les modifications du présent règlement se résument comme suit:

« **1.** Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) est modifié par l'ajout, après l'article 19.2, de l'article suivant:

« **19.3.** Pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, sont déléguées au directeur d'arrondissement toutes les fonctions qui, selon la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. »»

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 mars 2019: avis de motion

2 avril 2019: adoption

Entrée en vigueur suite à l'adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire recherchiste

Tél : 514-493-8005

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-04

Jennifer POIRIER
Directrice services administratifs, relations
avec les citoyens et greffe

Tél :

514-493-8047

Télécop. :

514-493-8009

IDENTIFICATION

Dossier # :1197169005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou » (RCA 145), afin de préciser les règles de régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement fixant la tenue des séances du conseil de l'arrondissement d'Anjou et prescrivant les règles de sa régie interne et remplaçant le règlement CA-1 (RCA 8) est entrée en vigueur le 12 novembre 2003.

Afin d'assurer la conformité de ces règles de régie interne aux nouvelles exigences existant sur le plan légal, il est recommandé de procéder à l'adoption du règlement intitulé « Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou » et d'abroger le règlement numéro RCA 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA07 12080 - Séance du 6 mars 2007: Adoption du règlement numéro RCA 8-2
CA04 1200-45 - séance du 3 février 2004 - Adoption du règlement numéro RCA 8-1.
CA03 120392 - séance du 4 novembre 2003 - Adoption du règlement numéro RCA 8.

DESCRIPTION

Le Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement d'Anjou précise les règles concernant la tenue et le déroulement des séances du conseil de l'arrondissement d'Anjou, ainsi que les règles encadrant la période de questions des membres du conseil et la période de questions du public. Ce règlement établit également la procédure relative aux propositions d'un membre du conseil et la procédure concernant les décisions du conseil.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou suite à l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 13 mars 2019.

Adoption: 2 avril 2019.

Entrée en vigueur suite à l'adoption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire recherchiste

Tél : 514-493-8005

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-08

Jennifer POIRIER
Directrice services administratifs, relations
avec les citoyens et greffe

Tél : 514-493-8047

Télécop. : 514-493-8009

IDENTIFICATION

Dossier # :1197169006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-2), afin de préciser les tarifs pour la fourniture de services, non prévus par le présent règlement, à des tiers

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe recommande au conseil d'arrondissement de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140), afin de prévoir les tarifs pour la fourniture de services, non prévus par le présent règlement, à des tiers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 12016: « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-1), afin d'ajuster le tarif pour l'obtention d'un permis de stationnement sur un terrain de stationnement près de l'avenue de Chaumont ou un stationnement public autorisé par ordonnance (annexe E).

CA18 12312 - Adoption du règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140).

DESCRIPTION

Il est recommandé de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) comme suit:

1. Le du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) est modifié par l'insertion après la section II du chapitre V de la section suivante :

**« SECTION III
DISPOSITION RÉSIDUELLE**

21.1 Dans le cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers, il sera perçu pour ces services:

1° service rendu par les employés de la Ville de Montréal :

a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, majoré du taux budgété annuellement par les

charges sociales;

b) le loyer pour l'utilisation du matériel roulant visées selon le montant facturé à l'arrondissement pour la location du matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;

c) le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;

d) les frais d'administration, au taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés aux paragraphes a), b), c).

2° service rendu par l'entremise d'un entrepreneur:

a) prix coûtant.

Les tarifs ci-haut mentionnés s'appliquent également aux réclamations faites par l'arrondissement à des tiers responsables de dommages à la propriété de l'arrondissement pour les réparations effectuées par l'arrondissement. »

2. Ce règlement abroge le Règlement concernant la carte de citoyen ainsi que la bibliothèque de l'arrondissement Anjou et remplaçant le règlement 1477-1 (RCA 6) et ses amendements. »

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou suite à l'adoption du règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 13 mars 2019

Adoption : 2 avril 2019

Suite à l'adoption du règlement, entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal BOISVERT, Anjou
Sylvie LÉTOURNEAU, Anjou

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire recherchiste

Tél : 514-493-8005
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-11

Jennifer POIRIER
Directrice services administratifs, relations
avec les citoyens et greffe

Tél : 514-493-8047
Télécop. : 514-493-8009

IDENTIFICATION

Dossier # :1190965001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal – arrondissement d’Anjou et neuf (9) organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2019), de deux ans (2019-2020) et de trois ans (2019-2021)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, l'arrondissement d'Anjou signe annuellement avec de nombreux organismes angevins un protocole d'entente établissant les conditions des prêts de locaux et des services fournis. Ces ententes visent à soutenir les organismes pour la mise en oeuvre de leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires destinées aux citoyens. Ces prêts de locaux sont conformes à l'article 6 a) de l'annexe C du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140).

Fort de cette expérience, il est apparu opportun de revoir et mettre à jour la formulation de l'entente pour plusieurs raisons : s'assurer de respecter les meilleures pratiques contractuelles de la Ville de Montréal, optimiser l'utilisation des locaux et des services mis à la disposition des organismes pour l'accomplissement de leur mission et leur calendrier d'activités et/ou plan d'action dans le but de répondre davantage aux besoins de la population.

Dans ce contexte, il est proposé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) une nouvelle entente dite « Entente de prêt de locaux et de fourniture de services » afin d'assurer le maintien de la collaboration établie de longue date avec des organismes angevins reconnus par l'arrondissement. La Direction CSLDS souhaite ainsi s'associer à des organismes du milieu associatif auxquels elle reconnaît le savoir-faire dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs ou du développement social et avec lesquels elle partage une volonté commune de répondre davantage aux besoins évolutifs de la population angevine.

Une (1) entente d'une durée d'un an (2019), quatre (4) ententes d'une durée de deux ans (2019-2020) et quatre (4) ententes d'une durée de trois ans (2019-2021) doivent être approuvées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 12103 - 2 mai 2017 - Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et 3 organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2017) et de deux ans (2017-2018).

CA17 12076 - 4 avril 2017 - Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et 3 organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2017)

CA17 12046 - 7 mars 2017 - Accorder, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes de l'arrondissement d'Anjou, le statut de « partenaire angevin » à deux organismes additionnels

CA17 12027 - 7 février 2017 - Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et 5 organismes angevins reconnus, d'une durée d'un ou deux ans (2017-2018)

CA17 12003 - 10 janvier 2017 - Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et 14 organismes angevins reconnus, d'une durée d'un ou deux ans (2017-2018)

CA16 12264 - 6 décembre 2016 - Accorder, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes de l'arrondissement d'Anjou, le statut de « partenaires angevins » à 23 organismes additionnels

CA15 12313 - 1er décembre 2015 - Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes, édition 2015 et accorder, en vertu de cette politique, le statut de « partenaires angevins » à 31 organismes.

DESCRIPTION

Les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services ont été préparées par la Direction CSLDS et validées par les Services des affaires juridiques de la Ville de Montréal. La durée des ententes est d'un an, soit pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, de deux ans, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 et de trois ans pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Neuf (9) ententes seront conclues avec les organismes angevins reconnus suivants :

Organismes avec une entente d'un an, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
Association des aînés italiens d'Anjou
Organisme avec une entente de deux ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020
Association portugaise des résidents d'Anjou
Cercle Amitié Anjou
Le Bel Âge d'Anjou inc.
Le Cercle de fermières Anjou
Organisme avec une entente de trois ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021
Bureau des services région 87 (Alcooliques Anonymes)
Club de bridge Anjou
Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou
Popote roulante Anjou

JUSTIFICATION

Les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services à convenir avec ces organismes permet d'assurer le maintien d'une offre de service de qualité, accessible et diversifiée auprès des Angevins dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. L'entente sera conclue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes angevins (2015).

Il est entendu que les diverses formes de soutien offertes à l'organisme, qu'il s'agisse de

prêts de locaux et/ou d'installations et/ou de services seront fournies par l'arrondissement en tenant compte de la disponibilité de ses ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces ententes avec les organismes, l'arrondissement ne serait plus en mesure de maintenir leurs activités et services auprès de la population angevine, ce qui aurait un impact néfaste important sur la qualité de vie des citoyens. De plus, sans de telles ententes, la Direction CSLDS ne pourrait réaliser sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement, par le biais de ses répertoires d'activités, publie les activités régulières et les événements d'un bon nombre d'organismes. La diffusion des répertoires sur le site Internet de l'arrondissement vient compléter les informations transmises aux citoyens. De plus, chaque organisme a la responsabilité de réaliser ses publicités et les diffuser afin de promouvoir ses activités et événements auprès de sa clientèle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Suivi de l'entente par l'agent de développement;
- Confirmation par le guichet-loisirs aux organismes des prêts des installations et locaux et des services prévus aux annexes de l'entente;
- Rencontres régulières avec le représentant de l'organisme; rencontre avec le conseil d'administration, au besoin;
- Évaluation du plan d'action et/ou du calendrier d'activités de chaque organisme;
- Révision du soutien lorsque nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie LÉTOURNEAU, Anjou

Lecture :

Sylvie LÉTOURNEAU, 25 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée MONDOU
Chef de division

Tél : 514 493-8211
Télécop. : 514 493-8221

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARIA
Directeur CSLDS

Tél : 514 493-8206
Télécop. : 514 493-8221

Le : 2019-02-21

IDENTIFICATION**Dossier # :1190965001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du procès-verbal de correction relatif à la convention avec l'organisme Popote roulante (sommaire 1190965001, résolution CA19 12046)

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), ci-après « LCV », le greffier est dorénavant autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance, un règlement ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement est investi pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal. La procédure prévue à l'article 92.1 de la LCV prévoit que le secrétaire d'arrondissement joint à l'original du procès-verbal modifié ou des documents modifiés, un procès-verbal de correction, et il dépose copie de chacun de ces documents à la prochaine séance du conseil.

Ce sommaire addenda vise à déposer le procès-verbal de correction relatif à la convention avec l'organisme Popote roulante (sommaire 1190965001, résolution CA19 12046), adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement d'Anjou tenue le 5 mars 2019 à 19 h, l'annexe 1 de cette convention n'étant pas remplie.

Cette erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture de l'annexe concernée. Ainsi, l'annexe 1 de la convention en question est corrigée en remplaçant cette annexe par l'annexe 1 dûment complétée.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nataliya HOROKHOVSKA
secrétaire recherchiste

514 493 8005

Tél :

Télécop. : 000-0000